

BULLETIN DE L'ASAVA N° 31

JANVIER 2015

Bonne année 2015

Assemblées générales
20 janvier à TOULON
27 janvier à COGOLIN

Nouvelle Année..... Nouvelles Perspectives

L'année qui vient de s'écouler a été riche en événements pour notre association.

Le bilan qui sera fait lors de nos assemblées générales du 20/01/2015(Toulon) et 27/01/2015(Cogolin) et auxquelles nous vous invitons à participer est fourni en initiatives, en manifestations, en mauvaises et bonnes nouvelles juridiques.

Tout n'est pas réglé, loin s'en faut, mais l'activité de nos membres (conseil d'administration, bénévoles des permanences et adhérents) fait que nous pouvons aborder cette nouvelle année avec ambition et détermination.

Vous le savez, nous avons décidé lors de notre assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2014 de quitter l'ANDEVA à partir de désaccords de fond sur les pratiques anti-démocratiques et revendicatives de cette association nationale.

Dans un contexte social et économique dégradé par les différentes mesures d'austérité imposées au monde du travail salarié et retraité, nous avons pris nos responsabilités, comme d'autres les ont prises également et ensemble nous construisons une alternative à cette association nationale qui ne remplissait plus son rôle revendicatif et fédérateur.

La CAVAM (coordination des associations des victimes de l'amiante et de maladies professionnelles) compte à ce jour 32 associations qui partagent des valeurs et une démarche revendicative pour un total de 11 727 adhérents.

Cette coordination, nous l'espérons, nous permettra de faire respecter encore mieux les droits de toutes les victimes des maladies professionnelles.

C'est sur ces bases que nous avons organisé un grand rassemblement le 21 octobre à Aix en Provence, devant la cour d'appel, pour soutenir les copains des ex chantiers de la Seyne et de la Ciotat dans leur combat pour le préjudice « d'anxiété » et également la baisse du montant des indemnités des malades de l'amiante.

Une autre intervention collective des différentes composantes de la coordination a été initiée pour faire accélérer un dossier de règlement d'indemnisation pour maladie professionnelle d'un de nos adhérents gravement malade.

Ces deux exemples montrent comment on peut « utiliser » l'outil CAVAM, au service de toutes les victimes de l'amiante et maladies professionnelles quels que soient les gouvernements en place, tenant compte uniquement des besoins exprimés.

Cette nouvelle situation nous place devant de nouvelles responsabilités, mais forts d'une implication de tous et chacun, nous pourrons ensemble créer les conditions pour aboutir à la satisfaction de nos besoins. Dans ce nouveau contexte et en cette nouvelle année, le conseil d'administration vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, une très bonne et heureuse année 2015.

Christian Forasetto

ASSEMBLEES GENERALES DE L'ASAVA

MARDI 20 JANVIER 2015

DE 13H45 à 18H

Salle de la méditerranée, port marchand, **TOULON**

Avec la participation de Julie ANDREU, avocate

MARDI 27 JANVIER 2015

De 14h30 à 17h

SALLE PISAN, **COGOLIN**

ORDRE DU JOUR : (horaires pour TOULON)

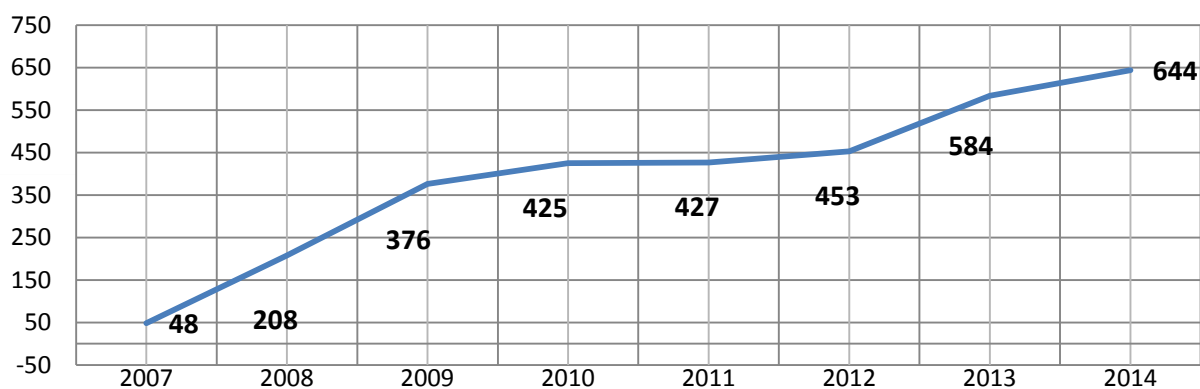
- 13H45 : accueil des adhérents, émargement, règlement de la cotisation 2014
- 14H15/14H40 : Rapport moral condensé pour permettre de laisser le plus de temps aux débats
- 14H40/16h : discussion générale
- 16h/16h20 : Rapport financier/budget prévisionnel /réponses aux questions/vote à main levée
- 16H20/16h 40 : Election du conseil
- 16H40: Galette des rois

**494 dossiers
« anxiété »
Traités**

**166 dossiers de victimes et d'ayants droit de
traités depuis 2007**

**Cotisation 2015 :30€
et non plus 38€**

Effectifs de l'asava depuis 2007



Procuration de vote à découper et à nous faire parvenir avant le 16 janvier en cas d'absence prévue à l'assemblée générale statutaire

Nom Prénom Adresse

Donne procuration pour toutes décisions à voter lors de l'Assemblée Générale de l'ASAVA du 20 janvier 2015 : Au bureau de l'association, ou à Monsieur :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

----- ✂ -----

La solidarité chez nous : ce n'est pas un vain mot !

Notre ami malade a reçu ses premières indemnités

Nous avons fait appel à votre solidarité active pour débloquer une situation humainement insupportable, elle a fonctionné à plein. Après de nombreuses sollicitations de votre part, par mails en direction de l'organisme payeur du Ministère de la Défense, via le site internet du MINDEF, notre ami adhérent de l'ASAVA très gravement malade, et très inquiet de partir en laissant sa conjointe dans le besoin, a reçu, semaine 50, un premier virement sur son compte d'un montant de 63 000 euros correspondant à la reconnaissance de la faute inexcusable du MINDEF, responsable de son empoisonnement.

C'est la décision que nous voulions obtenir, avant les fêtes de fin d'année.

Elle a été possible grâce à vos interventions, à celles des associations de France adhérentes à la coordination nationale des associations de victimes de l'amiante et de maladies professionnelles (CAVAM) que nous avons aussi sollicitées, à celle du secrétaire général adjoint de la FNTE/CGT : Hervé BAYLAC et celle enfin, tout aussi active, de l'assistante sociale de l'AIACP, établissement d'origine de notre adhérent.

Nous avons travaillé les uns et les autres, chacun à partir de nos prérogatives mais de concert pour une juste cause et nous y sommes parvenus.

Notre ami et sa compagne vous remercient de l'aide que vous leur avez apportée et grâce à vous ils ont passé des fêtes de Noël un peu moins angoissés.

Jean Louis CHIAPELLO

Un salarié de l'arsenal fait don de sa « tinche » à l'ASAVA

En ces temps de crise où il est de bon ton de promouvoir le repli sur soi, l'égoïsme et l'individualisme, il faut mettre à l'honneur un salarié de l'Arsenal qui souhaite conserver l'anonymat et qui, à l'occasion de son départ à la retraite, a fait don de l'intégralité de sa tinche (somme conséquente) à l'ASAVA. Le geste est d'autant plus fort que ses collègues de travail étaient parfaitement informés de ses intentions et c'est donc en toute connaissance de cause qu'ils ont versé.

Voilà une générosité financière qui honore ses auteurs et valide le travail militant de notre association. L'ASAVA le remercie pour son initiative ainsi que l'ensemble des donataires qui s'y sont associés.

Michel MALO

Le 10 décembre nous étions à MARSEILLE

Le 10 12 2014, au TASS de Marseille, avait lieu une audience importante pour trois retraités de LA CIOTAT atteints de plaques pleurales dues à l'amiante. Nos avocats nous avaient alertés sur l'importance d'une présence ce jour là, au regard des décisions antérieures prises par ce tribunal, heureusement remises en causes quelques jours avant, par la cour d'appel d'Aix en Provence

Plusieurs associations, dont l'ASAVA (merci aux adhérents qui ont fait ce déplacement par leurs propres moyens), l'ADEVIMAP et CENTAURE étaient là en soutien et solidaires.

Julie ANDREU, (du cabinet Teissonnière) a pris appui sur cette présence pour interpeller comme il se doit le président du TASS sur ses décisions inacceptables. Ce dernier, manifestement ébranlé, a avancé la date du délibéré à la fin décembre.

Jean HERQUIN

Renouvellement de l'Adhésion 2015

Cette assemblée générale qui s'annonce, la 9eme, est toujours un grand événement pour notre association, car cela nous permet de nous retrouver et de partager ce moment d'informations et convivialité, mais plus particulièrement cette fois-ci, car 2014 aura été très « animée » avec des situations et des décisions pour le moins surprenantes ou choquantes !

Mais c'est aussi le point de départ d'une nouvelle année avec bien sûr le renouvellement des adhésions, sachant que le montant de la cotisation passe de 38€ à 30€. Je pense que nous pouvons apprécier la bonne nouvelle, qui résulte du schisme à l'Andeva. Concernant le renouvellement 2014, quelques adhérents, 3 ou 4, ressentent mal notre dernière relance ; nous en sommes désolés car ce n'est évidemment pas notre objectif et le petit trésorier bénévole que je suis revendique le droit à l'erreur.

D'ailleurs notre démarche associative semble être la bonne puisque nous finissons l'année avec un taux record de renouvellement à 87%, c'est exceptionnel dans le monde associatif.

Ce qui nous donne une Asava forte de 644 adhérents, et nous ne pouvez que vous féliciter et vous remercier de la confiance que vous nous témoignez, ce que n'ont pas compris certains dirigeants de l'ANDEVA qui ont cru bon de vous envoyer un courrier mi décembre pour tenter de capter votre adhésion à leur profit.

Cependant, ne nous relâchons pas, le combat continue, et profitons de cette A.G, pour venir en nombre participer aux débats, et finir dans la convivialité avec le verre de l'amitié, sans oublier, bien sûr, de renouveler notre adhésion

Alain GERARD

Cotisation 2015 : 30 euros

**A régler par chèque à l'ordre de l'ASAVA et à l'adresse 18 bis chemin de la Loubière, 83000 TOULON
Ou en espèces dans nos locaux**

Le point sur les dossiers « anxiété »

Depuis les congés d'été peu de dossiers sont passés au tribunal administratif.

11 au mois d'octobre et 1 au mois de novembre. Il vous faudra de la patience mais votre tour viendra! Cela s'explique par un nombre conséquent de dossiers établis par d'autres associations qui sont auditionnées en ce moment.

Pour preuve, l'audience en novembre d'une dizaine de militaires qui ont demandé le préjudice d'anxiété ou d'actifs dont le dossier a été établi par un syndicat de l'arsenal.

Sur 494 dossiers anxiété que l'ASAVA a constitués, 256 dossiers ont été traités ou sont en attente de décision. Il faut retirer 18 dossiers de malades où nous nous sommes désistés et 14 dossiers rejetés à cause d'un défaut de procédure.

Nous avons donc 224 décisions positives.

Parmi ces décisions positives le Ministère a fait appel pour 28 dossiers. 6 sont passés en cour d'appel à Marseille. 5 ont vu la décision confirmée et le tribunal a même augmenté leur indemnisation. Pour l'autre personne, le Ministère s'est désisté.

Comme vous pouvez le constater cette procédure est une réussite. Pour l'instant, à ce jour, le Ministère de la Défense a versé 2.027.000 euros à nos adhérents dans le cadre de cette procédure et je ne compte pas les intérêts.

GRUPE ACAATA CAVAM : Notre première réunion s'est tenue à Paris le 03 décembre. Nous avons retrouvé de vieilles connaissances qui travaillaient avec nous à l'ANDEVA, mais pas seulement puisqu'il y avait également La Mutuelle de la Méditerranée de la Seyne sur mer ou Le CENTAURE de la Ciotat qui eux n'en faisaient pas partie. Le principal sujet de nos travaux a été le problème rencontré par les salariés dont l'entreprise a été mise en liquidation judiciaire **avant** qu'il soit possible aux salariés de partir à l'ACAATA. Dans ce cas, Les AGS sont exonérées de la créance du préjudice d'anxiété, par une décision de la Cour de Cassation.

Cette question était au cœur du rassemblement du 21 octobre à Aix en Provence.

La CAVAM entend lui donner les prolongements nécessaires partout où ce problème se pose.

Gérard LAUGIER